

**Promotion du vélo****Mesures**

Le développement de la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens dépend d'un ensemble de facteurs qu'il faut aborder de front, sans quoi les initiatives ne sont pas couronnées de succès.

L'aménagement des infrastructures cyclables (pistes) est nécessaire le long des grands axes (voir carte 1) mais la pratique du vélo quotidien est déjà possible pour bon nombre de liaisons.

Les liaisons communales reprises sur la carte existent pour une bonne part mais les habitants ignorent sans doute leur existence.

L'aménagement de parkings vélos (les bons modèles ! voir fiche 15) est très important car leur absence est très dissuasive (crainte du vol).

Il faut faire connaître les bons itinéraires vélos et les parkings vélos, par exemple en créant une rubrique "la commune à vélo tous les jours" sur le site web communal qui présenterait la carte des liaisons existantes, la localisation des parkings vélos (services, commerces, arrêts TEC, ...).

L'organisation d'un ramassage scolaire à vélo, l'utilisation du vélo par les services de police et communaux sont des initiatives qui montrent au grand public que le vélo est possible, voire branché.

D'autres initiatives doivent être mises en place pour répondre aux appréhensions et préjugés des citoyens tel que le brevet du cycliste (voir ci-dessous) ou autres : séances de "remise en selle", cours de conduite pour les cyclistes hésitants, ateliers de contrôle technique des vélos, gravure anti-vol des vélos, balades de découverte des bons trajets, ...

La commune peut associer les commerçants (parkings vélos) et les entreprises (remboursement des frais km des travailleurs). L'administration communale peut montrer l'exemple !

Une communication régulière dans la revue communale sur l'intérêt de la mobilité douce est à envisager, principalement dans les écoles.

Le moment phare pour le lancement de ces initiatives est sans conteste la semaine de la mobilité. Mais les manifestations locales sont de bonnes occasions également.

Le placement de parkings vélos provisoires (barrières Nadar) est à envisager lors de toutes les manifestations qui attirent un grand nombre de visiteurs.

Diverses initiatives sont également possibles pour valoriser ceux/celles qui ont opté pour le vélo: opération "j'achète à vélo" avec les commerçants; gilet fluo ou casque pour les employés qui s'engagent à venir souvent à vélo au travail (minimum trois jours par semaine, par exemple), etc.

Le brevet du cycliste

Il a été développé par la Région avec l'aide de l'asbl ProVelo et de l'IBSR.

L'objectif est de remettre l'enfant en selle et de lui donner les compétences nécessaires pour rouler

en sécurité à bicyclette dans la circulation. La formation qui comprend différents stades (Code de la route en classe, habileté dans la cour de récréation et conduite dans la circulation) est suivie d'un examen théorique et pratique des compétences et est sanctionnée par un Brevet.

Il faudrait proposer la formation au brevet du cycliste chaque année aux élèves de 3ème ou 4ème année primaire de toutes les écoles de CSE.

Pour plus d'informations sur le Brevet du cycliste

<http://www.brevetducycliste.be>

Mise en oeuvre

La Commune

espaces mobilités 

VAN WUNNIK
PARTNERS